



Société en commandite par actions au capital de 18 184 054 €  
Siège social : 67/73, rue de Rivoli, 75001 PARIS - 308 382 035 R.C.S. PARIS

**Formulaire de demande d'envoi de documents et de renseignements**  
(article 135 du décret du 23 mars 1967)

Je soussigné,  
Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Demeurant/dont le siège social est à : \_\_\_\_\_

Demander l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 19 juin 2009, tels qu'ils sont visés par l'article 135 du décret du 23 mars 1967.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Signature :

*Nota : les actionnaires propriétaires d'actions nominatives peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles 133 et 135 du décret du 23 mars 1967 à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures, sans nouvelle demande de leur part.*

**Formulaire à adresser complété et signé, au plus tard 5 jours avant l'Assemblée à :  
CA-IS/CT, Service Assemblées : 14, rue Rouget de L'Isle 92862 Issy les Moulineaux cedex 09**



Société en commandite par actions au capital de 18 025 508 €  
Siège social : 67/73, rue de Rivoli, 75001 PARIS - 308 382 035 R.C.S. Paris

**Demande de carte d'admission**

Je soussigné,  
Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Demeurant/dont le siège social est à : \_\_\_\_\_

Propriétaire de : \_\_\_\_\_ action(s) nominatives  
et/ou de : \_\_\_\_\_ action(s) au porteur inscrites en compte chez <sup>(1)</sup> :

désire assister à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle et extraordinaire des actionnaires du 19 juin 2009.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Signature :

Actionnaires titulaires d'actions nominatives : La demande d'admission est à retourner sans autre formalité, **au CA-IS/CT – Service Assemblées : 14, rue Rouget de L'Isle 92862 Issy les Moulineaux cedex 09**

**Actionnaires titulaires d'actions au porteur** : La demande d'admission doit être adressée exclusivement à l'intermédiaire habilité chargé de la gestion de vos titres.

*(1) : les actionnaires propriétaires d'actions au porteur voudront bien indiquer le nom et l'adresse de l'établissement chargé de la gestion de leur(s) titre(s).*